Concurrence/antitrust et investissements étrangers

Une orientation éclairée sur des dossiers complexes aux enjeux élevés touchant la concurrence, l'antitrust, l'examen des investissements étrangers et la protection des consommateurs, assortie de solutions sur mesure pour les clients souhaitant s'y retrouver dans le paysage réglementaire d'ici et d'ailleurs.

Les examens de fusions ou d'investissements étrangers, les enquêtes sur les cartels et les réclamations subséquentes, les enjeux d'antitrust et les questions de protection des consommateurs nécessitent tous l'accompagnement de juristes de confiance pour prendre en temps opportun des décisions cruciales qui mèneront à la réussite.

Acteur clé dans un environnement réglementaire changeant, notre cabinet focalise sur les lois canadiennes tout en adoptant une perspective mondiale. D'importants changements d'ordre concurrentiel au pays ont fait augmenter le nombre d'enquêtes portant sur l'abus de position dominante et les pratiques commerciales trompeuses menées par le Bureau de la concurrence en vertu de la *Loi sur la concurrence*. De plus, de nouvelles dispositions étendant le droit privé d'action entreront bientôt en vigueur. S'ajoute à cela le fait qu'il est maintenant plus difficile de faire autoriser une fusion, même si elle se conforme aux dispositions concernant la sécurité nationale de la *Loi sur Investissement Canada*. Notre équipe nationale spécialisée en droit de la concurrence, composée de dix juristes d'excellence, aide les clients à y voir plus clair, leur offrant des conseils concrets et ciblés de façon à assurer la réussite de leurs projets – même lorsque les risques sont grands et que les délais sont serrés.

- Elle compte continuellement parmi les têtes de proue du palmarès GCR 100 de *Global Competition Review*, et ses juristes brillent régulièrement dans les prestigieux classements de C*hambers Global, Who's Who Legal* et *Lexpert*, pour ne nommer que ceux-là.
- Nous faisons primer l'efficacité de la gestion de projet et la coordination d'équipe à chaque étape d'un dossier; nous nous appuyons sur notre vaste expérience et sur nos ressources nationales – notamment en matière d'action collective – pour fournir des services pratiques, axés sur les résultats, et adaptés aux besoins de nos clients.
- Nous sommes en mesure d'épauler les clients d'ici et d'ailleurs, puisque nous entretenons de solides liens avec des juristes de premier plan œuvrant dans le domaine de la concurrence aux États-Unis, en Europe, en Asie de l'Est (en particulier en Corée du Sud, au Japon et à Singapour), en Australie et en Amérique du Sud afin de proposer des solutions transfrontalières intégrées.
- Pleinement investis dans les sphères nationale et internationale de la concurrence et de l'antitrust, nous occupons certains postes de direction à l'International Bar Association, à l'Association du Barreau canadien – section du droit de la concurrence, à l'American Bar Association – section du droit antitrust, à l'International Competition Network ainsi qu'à la Chambre de commerce du Canada.

Enquêtes sur les cartels et litiges relatifs à la concurrence

Nous avons défendu avec succès des clients dans le cadre d'enquêtes d'envergure sur des cartels nationaux et internationaux qui avaient trait, par exemple, au TIOL, au fret aérien, aux pièces d'automobile, au transport maritime, aux composants électroniques, à la vente au détail d'essence, aux contrats avec l'État, aux feux de signalisation à DEL et à la mousse de polyuréthane. Nous avons l'expérience des dossiers de grande complexité et sommes donc en mesure de relever les défis qu'ils représentent, qu'il s'agisse d'enquêtes relevant de multiples compétences ou de demandes de clémence. Nous figurons parmi les rares cabinets du Canada qui ont de l'expérience en matière de litiges relatifs à des cartels. Nous travaillons régulièrement de concert avec d'éminents cabinets internationaux spécialisés en défense liée aux cartels dans le cadre d'enquêtes mondiales.

Nous défendons également des clients dans le cadre d'actions collectives en droit de la concurrence, qui découlent souvent d'enquêtes sur des cartels au Canada et à l'étranger. Nous avons représenté des clients de partout au pays dans les volets canadiens d'importantes causes liées notamment aux composants électroniques, aux puces de mémoire DRAM, aux produits du saumon, aux médicaments génériques, à la soude caustique, au transport aérien de marchandises ou de voyageurs, aux lecteurs de disque optique, aux batteries au lithium, aux puces pour cartes à puce, aux pièces d'automobiles, à la mousse de polyuréthane et à la tôle. Notre habileté à défendre de telles causes est étayée par l'expérience qu'ont les spécialistes des actions collectives de nos bureaux du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

BLG représente fréquemment des clients devant le Tribunal de la concurrence, dans le contexte de fusions, d'affaires liées à l'abus de position dominante ou encore de poursuites privées en dommages-intérêts. Nous aidons régulièrement des clients canadiens et étrangers à répondre aux demandes du Bureau de la concurrence, que ce soit par suite d'ordonnances rendues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la concurrence*, de mandats de perquisition ou autres.

Examen des fusions

Nous avons fait autoriser certaines des opérations les plus importantes et les plus complexes jamais réalisées au Canada. Notre équipe fournit aux clients une aide pour tout ce qui touche les préavis de fusion, les demandes de complément d'information, la négociation de consentements auprès du Bureau de la concurrence du Canada et, le cas échéant, les affaires entendues par le Tribunal de la concurrence. Notre connaissance et notre expérience de l'industrie sont vastes et visent notamment les fusions dans les secteurs du commerce de détail, des technologies, du pétrole et du gaz naturel, des services financiers et des transports. Les dossiers que nous traitons relèvent généralement de multiples compétences : c'est donc très souvent de concert avec certains des cabinets les plus réputés dans le monde en droit de la concurrence que nous travaillons à l'obtention au Canada des autorisations nécessaires aux opérations d'envergure internationale.

Examen des investissements étrangers

L'examen des investissements étrangers revêt désormais une importance considérable pour les opérations qui touchent des secteurs d'activité sensibles ou auxquelles prennent part des investisseurs publics et des États étrangers, ou qui sont fortement médiatisées. Nos avocats ont aidé des clients à franchir les étapes du processus d'examen d'Investissement Canada, et mené à bien des dossiers sans précédent ainsi que certaines des opérations les plus en vue réalisées au cours des dernières années, notamment des acquisitions par des sociétés d'État étrangères. Nous possédons en outre une expérience de haut niveau pour ce qui est

de la représentation de clients et de la prestation de conseils stratégiques relatifs à législation et aux politiques fédérales propres à des secteurs d'activité précis comme les télécommunications et les entreprises culturelles.

Distribution, établissement des prix, mise en marché et publicité

Nous offrons à nos clients des conseils sur des questions de distribution, d'établissement de prix et de protection du consommateur. Nous avons principalement œuvré dans le secteur du commerce de détail, où nous avons représenté de grands détaillants du Canada. Nous représentons également des clients dans le cadre d'affaires relatives au droit de la publicité et du marketing, en collaboration avec notre groupe de pratique Publicité, marketing et commandites.

Expérience

- **Cartels, actions collectives et litige relatif à la concurrence**
    - Amazon, dans le cadre de l'enquête menée par le Bureau de la concurrence au sujet des évaluations en ligne, aux termes des dispositions sur les pratiques commerciales trompeuses de la *Loi sur la concurrence*.
    - Amazon, au cours de plusieurs actions collectives intentées au Canada (comme l'affaire *Difederico v. Amazon.com, Inc., et al* entendue par la Cour fédérale) concernant les politiques d'établissement des prix de produits de vendeurs tiers.
    - Loblaw et George Weston Limited, dans le cadre de plusieurs actions collectives portant sur des allégations de fixation des prix du pain.
    - Loblaw et George Weston Limited, au cours d'une enquête interne de plusieurs années et d'une demande d'immunité relativement à leur participation au cartel du pain et à ses mécanismes de fixation des prix.
    - Parrish & Heimbecker, ayant obtenu gain de cause lors de la contestation par le Bureau de la concurrence de son acquisition de certains des élévateurs à grains de Louis Dreyfus Company.
    - Samsung Electronics Corporation, Samsung Electronics America et Samsung Electronics Canada, dans le cadre de multiples actions collectives intentées au pays en lien avec la vente et la fourniture de puces de mémoire DRAM (DRAM II), de puces pour cartes à puce, de batteries au lithium et de tubes cathodiques.
    - Formosa Plastics Corporation, au cours de multiples actions collectives intentées au Canada relativement à des lecteurs de disque optique.
    - Nova Sea AS, lors d'une action collective intentée au Canada en lien avec la vente et la fourniture de saumon d'élevage.
    - Deutsche Bank AG, au cours de multiples actions collectives intentées au Canada relativement à des opérations de change, à des métaux précieux et à des obligations d'État.
    - Wockhardt, au cours d'une action collective relative aux prix de médicaments génériques.
    - Korean Air, relativement au volet canadien de l'enquête relative à la majoration de frets aériens et aux multiples actions collectives intentées au Canada qui y sont reliées.
    - Diamond Electric, dans le cadre de multiples actions collectives intentées au Canada au sujet de bobines d'allumage.
    - Goodyear, l'une des parties défenderesses, dans le cadre d'une action collective intentée au Québec et en Colombie-Britannique relativement à des allégations de fixation du prix des pneus de remplacement pour automobiles.

- Hitachi-LG Data Storage, Inc., au cours de multiples actions collectives intentées au Canada relativement à des lecteurs de disque optique.
- Global Fuels, Inc., dans le cadre de l'enquête du Bureau de la concurrence et du litige s'y rapportant, concernant la vente et la fourniture d'essence au détail au Québec.
- Deutsche Bank AG, dans le cadre du volet canadien d'une enquête mondiale sur le taux LIBOR
- Une importante compagnie aérienne internationale, dans le cadre du volet canadien d'une enquête mondiale sur les pratiques de fret aérien
- Plusieurs grands fabricants japonais de pièces d'automobile, dans le cadre du volet canadien d'une enquête mondiale sur des composantes automobiles ainsi que d'une action collective
- Reliance Comfort Limited Partnership, dans le contexte de procédures devant le Tribunal de la concurrence instituées par le Commissaire de la concurrence aux termes des dispositions législatives en matière d'abus de position dominante
- Samsung Electronics Canada, dans le contexte d'une action collective intenté au Canada relativement à des batteries au lithium-ion
- Samsung Electronics Canada, dans le cadre d'une action collective intenté au Canada relativement à des puces pour cartes à puce intelligentes
- Samsung Electronics Company, Ltd., dans diverses affaires de concurrence
- Samsung SDI, pour les aspects canadiens du litige sur les tubes à rayons cathodiques.
- Un important détaillant du Canada, dans le contexte d'une enquête du Bureau de la concurrence portant sur certaines pratiques en matière de prix et de distribution
- Hitachi LG Data Systems, dans le cadre d'une action collective intenté au Canada relativement à des unités de disque optique
- Une importante compagnie aérienne internationale, dans le cadre d'une action collective intenté au Canada et lié à l'imposition de frais supplémentaires aux passagers
- BMW Canada, dans le contexte d'une action collective intenté au Canada relativement à l'importation d'automobiles
- Club Coffee LP, dans un litige l'opposant à Keurig Green Mountain et découlant d'allégations de comportement anticoncurrentiel sur le marché des dosettes de café
- eBay Canada Limited et Marktplaats BV, dans le cadre d'une procédure privée devant le Tribunal de la concurrence en vertu de la disposition relative au refus de vente.
- KEMET Corporation et KEMET Electronics, dans le cadre d'une action collective au Canada concernant des condensateurs électrolytiques et à film.

- **Fusions**
  - Skydance Media, dans le cadre du volet canadien de sa fusion avec Paramount Global d'une valeur de 8 G$ US (divertissement).
  - Pan American Silver Corp., dans le cadre de son accord avec Mines Agnico Eagle Limitée s'élevant à 4,8 G$ US et menant à l'acquisition de Yamana Gold Inc. (ressources naturelles).
  - Les Compagnies Loblaw Limitée, dans le cadre de l'acquisition de Lifemark Health Group au coût de 845 M$.
  - POSCO, entreprise de métallurgie sud-coréenne, dans le cadre de la vente des activités liées au charbon métallurgique de Teck Resources pour 9 G$ US.
  - Global Fuels, relativement à son acquisition des activités canadiennes de vente de carburant au détail de Greenergy International Ltd. pour la somme de 640 M$ CA (énergie).
  - Occidental Petroleum, dans le cadre de l'examen de la concurrence et des investissements étrangers préalable à l'autorisation de son acquisition pour 1,1 G$ US de l'entreprise

novatrice Carbon Engineering Ltd. spécialisée dans le captage direct de dioxyde de carbone dans l'atmosphère (énergie).

- PayBright Inc., un des principaux fournisseurs de modalités de paiement différé au Canada, dans le cadre de son acquisition, d'une valeur de 340 M$, par Affirm, Inc., chef de file américain des plateformes de paiement différé.
- Northview Apartment REIT, dans le cadre de sa vente à Starlight et KingSett pour 4,9 G$ CA.
- Prestation de conseils à Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« HKEX ») quant au volet canadien de son offre d'achat de London Stock Exchange Group plc (services financiers) de 31,6 G£
- Pan American Silver Corp., à titre de conseiller sur les questions de réglementation mondiale, relativement à son acquisition de Tahoe Resources Inc. pour la somme de 1,07 G$ US (ressources naturelles).
- Capital Power Corporation, dans son acquisition de Goreway Power Station Holdings Inc. pour la somme de 1 G$ CA (énergie).
- Cabela's Incorporated, dans le cadre de son acquisition par Bass Pro Shops au coût de 5,5 G$ US.
- Alterra Power Corp., dans le cadre de son acquisition par Innergex énergie renouvelable inc. pour 1,1 G$ CA.
- VCA, Inc., dans le cadre de son acquisition par Mars, Incorporated pour 9,1 G$ US.
- CanniMed Therapeutics Inc., dans le cadre de son acquisition par Aurora Cannabis Inc. pour 1,1 G$ CA.
- COSCO Shipping Holdings Co. Ltd. et Orient Overseas International Ltd., lorsque la première entreprise a fait l'acquisition de la seconde au coût de 6,3 G$ US.
- Loblaws, dans le cadre de son acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (Pharmaprix au Québec) au coût de 12,4 G$ (vente au détail)
- Health Care REIT, dans le contexte de son acquisition, pour 2,3 G$, de HealthLease Properties REIT (soins de santé)
- Balfour Beatty plc, quant aux questions de droit canadien relatives à sa vente de Parsons Brinkerhoff à WSP Global, pour un montant de 1,24 G$ (services professionnels)
- Idemitsu Kosan Co., Ltd.,dans le cadre de sa participation à l'acquisition, pour 880 M$, de Petrogas par AltaGas Idemitsu Joint Venture Limited Partnership (pétrole et gaz naturel)
- Northern Property Real Estate Investment Trust, dans le cadre de son acquisition de la totalité des actifs et des biens de True North Apartment REIT (immobilier).
- Globalive Capital, dans le contexte de son acquisition de WIND Mobile (communications)
- TransForce Inc., dans le cadre de son acquisition de Vitran Corporation Inc. (transport)
- Polynt Group/PCCR USA, dans le cadre de son acquisition de CCP Composites (produits industriels).
- Securian Financial Group dans le cadre de son acquisition de l'unité Affinity d'ivari, au coût de 142 M$ (assurance).
- HollyFrontier Corporation, dans le cadre de son acquisition du groupe Lubrifiants Petro-Canada auprès de Suncor Energy Inc., au coût de 1,123 G$ CA (énergie).
- VCA Inc., relativement à son acquisition par Mars, Incorporated au coût de 9,1 G$ US (services vétérinaires).
- Stone Canyon Industries, LLC, dans le cadre de son acquisition de BWAY Corp. auprès de Platinum Equity au coût de 2,4 G$ US (contenants).

- Stone Canyon Industries, LLC, dans le cadre de son acquisition de Mauser Group N.V. au coût de 2,3 G$ US (produits d'emballage).
- Cabela's Inc., dans le cadre de son acquisition de Bass Pro Group au coût de 4,5 G$ US (commerce de détail).
- Husky Energy dans le cadre du regroupement de son réseau de transport routier de carburant avec Imperial Oil Limited (énergie).

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

Bureaux BLG

Calgary

Centennial Place, East Tower
520 3rd Avenue S.W.
Calgary, AB, Canada
T2P 0R3

T 403.232.9500
F 403.266.1395

Ottawa

World Exchange Plaza
100, rue Queen
Ottawa, ON, Canada
K1P 1J9

T 613.237.5160
F 613.230.8842

Vancouver

1200 Waterfront Centre
200 Burrard Street
Vancouver, BC, Canada
V7X 1T2

T 604.687.5744
F 604.687.1415

Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal, QC, Canada
H3B 5H4

T 514.954.2555
F 514.879.9015

Toronto

Bay Adelaide Centre, East Tower
22 Adelaide Street West
Toronto, ON, Canada
M5H 4E3

T 416.367.6000
F 416.367.6749

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.